



Mairie de JAUJAC
11 Place du Champ de Mars
07380 JAUJAC



Village de Caractère

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire du pays a impliqué la fermeture des écoles depuis le lundi 16 mars 2020. Le Président de la République a annoncé le 13 avril dernier que les écoles du pays rouvriraient à compter du 11 mai, dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

La Mairie de Jaujac a travaillé à un plan de réouverture de l'école en concertation étroite avec les enseignantes et le personnel communal, tout en attendant la publication des prescriptions sanitaires et des informations sur l'évolution de la propagation du Covid-19 sur notre territoire.

Dans le cas des écoles, un déconfinement progressif peut paraître souhaitable pour plusieurs motifs : le repas « à la cantine » est essentiel pour certains enfants, la capacité de soutien scolaire familial est parfois difficile, l'accès au numérique n'est pas chose aisée pour tous ou en tous lieux, la contrainte d'une reprise progressive du travail par les parents est avérée...

Cependant, la protection de la santé des enfants, des familles, des professeurs et des personnels communaux est la première des priorités. Telle est notre conviction. L'impératif de sécurité sanitaire absolue est la condition impérative du retour progressif à l'école.

Le 5 mai, les enseignantes, les services municipaux et des représentants des parents d'élèves de l'école de Jaujac ont été invités à une concertation par l'équipe municipale. Plusieurs motifs ont contribué à établir que les conditions n'étaient pas réunies pour rouvrir sereinement l'école dès le 11 mai.

Nous souhaitons, dans ce courrier, vous les livrer.

- Au niveau sanitaire
 - L'avis du Conseil scientifique du 20 avril 2020 énonce clairement que le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et que les mesures barrières y sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre. Ce pourquoi, le Conseil scientifique a proposé de maintenir les écoles fermées jusqu'au mois de septembre.
 - La situation sanitaire en Ardèche est encore très incertaine pour se prévaloir d'une sécurité totale.
- Au niveau des attentes de l'Etat et des services de l'Education nationale

La Mairie a reçu ce dimanche, le protocole sanitaire édicté par le Ministère de l'Education Nationale. Ce document, que vous trouverez à titre d'information, joint à ce courrier, est un préalable à la réouverture des écoles. A sa lecture, vous comprendrez aisément qu'il nous est aujourd'hui impossible de respecter ce protocole nécessaire, mais irréalisable techniquement en l'état. Cela pour plusieurs raisons :

- Il demeure pour la communauté éducative, impossible de faire respecter à de jeunes enfants les mesures de distanciation physique de plus d'un mètre imposées dans le protocole. Cette règle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires...).
- La mise en pratique de ce protocole, tant sur le temps scolaire que durant la restauration ou la garderie, nécessite un renfort conséquent de personnel communal tout au long de la journée pour assurer l'accueil, la surveillance, le nettoyage (des locaux plusieurs fois par jour, de chaque objet touché...). Nous ne disposons pas d'assez de personnel.
- Nous ne disposons pas de suffisamment de masques chirurgicaux (obligatoires) pour équiper le personnel communal. Malgré plusieurs commandes, nous avons à l'heure actuelle moins de 100 masques de ce type. Nos stocks ont été cédés à la Maison de retraite. Nous ne savons pas si nous serons approvisionnés d'ici le 11 mai afin de protéger le personnel municipal en contact direct avec les élèves ainsi que le personnel d'entretien et de restauration.



- Au niveau du bien-être des enfants

Il faut savoir que les échanges de manuels, de ballons, de jouets, de crayons... seraient proscrits. Que les récréations devraient être organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière. Que les armoires, bibliothèques, jeux collectifs... seraient neutralisés. Nous ne souhaitons pas apporter plus d'angoisse encore, à de jeunes enfants.

- Au niveau de la continuité pédagogique

De nombreuses questions se posent.

- Il est préconisé par l'Education nationale de n'accepter que 15 enfants par classe. Ainsi, lorsque les enseignantes seront en présentiel à l'école, qui assurera les cours pour les enfants qui ne pourront pas être à l'école ?
- Dans quelle mesure un programme pédagogique pourrait-il être mené à bien dans ces conditions ? Quel temps restera-t-il pour réellement « faire cours » ?
- Par ailleurs, nous considérons également la volonté de la majorité des parents d'élèves consultés par un sondage lancé il y a quelques jours par la Municipalité, de ne pas faire réintégrer l'école à leurs enfants par peur de la propagation du virus Covid-19.

Pour toutes ces raisons qui ne sont pas exhaustives, les conditions ne sont pas réunies pour que la sécurité sanitaire des enfants et du personnel soit garantie. Nous refusons donc de porter la responsabilité pénale, mais surtout morale, d'un risque de transmission du virus Covid-19 aux enfants, aux enseignants, aux personnels municipaux, voire à la population dans sa globalité.

Par conséquent, il a été décidé de prendre un arrêté municipal afin que l'école publique de Jaujac ne réouvre pas jusqu'à ce que les conditions sanitaires soient réunies. Vous trouverez avec ce courrier, l'arrêté municipal n°2020-127-1, correspondant. Pour les parents salariés devant reprendre le travail, l'arrêté municipal fera valoir ce que de droit auprès d'un employeur. Une attestation supplémentaire sera remise par la Mairie en cas de nécessité.

Il est prévu que l'enseignement à distance se poursuive jusqu'au 3 juillet 2020. Si des parents d'élèves sont contraints par le manque de matériel informatique ou des problèmes de garde, nous les invitons à se rapprocher de la Mairie. A Jaujac, grâce au travail des enseignantes, une continuité pédagogique a pu être mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre leurs professeurs et la très grande majorité des élèves. Nous les en remercions chaleureusement.

Pour certains d'entre vous, je sais que la question de la reprise d'une activité est prégnante. D'un point de vue éducatif, social, égalitaire et économique il y a un enjeu fort à permettre l'accueil des enfants dans les écoles, mais cela ne peut se faire au détriment de leur santé et de leur sécurité, celles de leurs enseignants et du personnel communal.

Au cas où cet arrêté devrait être retiré à la demande de la Préfecture, nous tenons à vous informer que toute la communauté éducative continue à travailler pour envisager la rentrée des écoles au plus tôt. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie.

Notre santé prévaut plus que tout. Ne relâchons pas nos efforts pour protéger nos enfants, nos familles, notre village.

Nous vous adressons nos sentiments les plus dévoués.

A JAUJAC, le 7 mai 2020

Le maire en fonction,



René SOULELIAC

La tête de la liste élue aux élections
municipales.

Marion HOUETZ